2023-2024

CONFERENCE DES FINANCEURS de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées Moselle

Appel à projets
Axe prioritaire Nutrition
Et à titre subsidiaire APA ou Equilibre

Lancement de l'appel à projets :

Date : 28/08/2023

Date limite de réception des dossiers :

Date : 07/10/2023

2023-2024

CAHIER DES CHARGES 2023
Appel à candidatures Conférence des financeurs de la Moselle
Ateliers collectifs de prévention Nutrition et Equilibre

Date limite de remise des projets : 07/10/2023
Actions à réaliser en 2023-2024

I. Contexte
II. Objectifs
III. Les porteurs de projet
IV. Modalités d'intervention
V. Population cible
VI. Thématiques
VII. Critères d'instruction du dossier
VIII. Démarrage des actions
IX. Financement
X. Echéancier - Evaluation
XI. Composition du dossier
XII. Dépôt des dossiers de candidature

I. Contexte

L'Association LABEL VIE s'attache à promouvoir une politique de prévention et d'accompagnement qui permet de concevoir et d'organiser les réponses les plus adaptées aux attentes et aux besoins spécifiques des séniors autonomes relevant des GIR 5 et 6 socialement fragilisés, nécessitant un soutien du fait de leur âge, de leur isolement social, de leurs ressources ou de leurs conditions de vie.

*LABEL VIE souhaite compléter son offre par un appel à candidatures supplémentaire pour développer des actions collectives de prévention sur les thématiques « Nutrition » **prioritairement,** et, à titre subsidiaire les thématiques « APA » et « Equilibre » sur le département de Moselle pour l'année 2023*

II. Objectifs

- Préserver l'autonomie
- Informer, sensibiliser, mobiliser les personnes de 60 ans et plus
- Améliorer la qualité de vie des personnes retraitées
- Renforcer le lien social
- Entretenir le capital santé
- Lutter contre les situations de fragilité sociales et économiques

III. Les porteurs de projet

L'appel à projets s'adresse aux organismes publics ou privés situés dans le département de Moselle. Pour les porteurs extérieurs au département, un partenariat avec un acteur du territoire est demandé.

IV. Modalités d'intervention

Le candidat visera à déployer des ateliers collectifs, à destination des seniors de plus de 60 ans, sur le territoire Mosellan.

Ces ateliers pourront être réalisés en présentiel ou en distanciel et devront être réalisés avant **le 30 septembre 2024.**

Pour le format en distanciel (en visio-conférence, audio/téléphone ou éventuellement des intervention filmées et enregistrées…), l'opérateur guide les utilisateurs pour la connexion des participants via une plateforme. (Lien de connexion ou tutoriel)

Chaque atelier donne lieu à une évaluation initiale (T0) et en fin de cycle (T1). Les outils d'évaluation sont fournis par l'association LABEL VIE.

La subvention sollicitée ne peut concerner que des dépenses de fonctionnement. Les dépenses d'investissement ne sont pas éligibles.

V. Population cible

Les actions doivent bénéficier directement aux personnes de 60 ans et plus, vivant à domicile.
Une attention particulière sera accordée aux projets visant des personnes en situation de fragilité économique et sociale.

VI. Thématiques

La priorité sera donnée aux actions relatives à la nutrition et les propositions en matière d'équilibre et d'APA seront examinées à titre subsidiaire.

Thématiques	Contenu de l'atelier	Nbre de séances minimum
Nutrition	**Promotion de comportements nutritionnels favorables à une approche globale et positive du Bien vieillir** **Connaître les repères de consommation du PNNS** **Respecter les rythmes quotidiens des repas** **Inciter à la pratique d'une activité physique régulière et adaptée**	6

Activité Physique adaptée *	Promotion de l'activité physique. Activité physique régulière, progressive, adaptée, sécurisée. Sensibilisation et mise en pratique dans le cadre d'une démarche pérenne.	6
Equilibre *	Diminuer la fréquence, le risque et la gravité des chutes. Réveiller et stimuler la fonction d'équilibration, réassurer la stabilisation posturale, contribuer au renforcement musculaire, travailler au relever du sol, permettre la dédramatisation de la chute et/ou diminuer l'impact psychologique de la chute, développer la confiance en soi, proposer des conseils concernant l'aménagement du logement	10

***Les référentiels contenant le contenu des ateliers « thématiques socles » figurent sur le site** https://www.pourbienvieillir.fr/publications-professionnelles

VII. Critères d'instruction des dossiers :

Aucune vente de produits et services ou publicité ne peut être réalisée dans le cadre du projet déposé.
Seront étudiés :
- les dossiers présentés par des organismes publics ou privés dont les équipes porteuses font apparaître les compétences nécessaires à la réalisation du projet et à l'animation de la thématique ou pouvant faire appel à des compétences extérieures (sur justificatif des diplômes).

Le coût des prestations est un élément déterminant dans la sélection des dossiers ainsi que la bonne réalisation des ateliers éventuellement confiés les années précédentes.

Dans le cadre d'une demande de subvention 2023 :

- Pour les opérateurs ayant bénéficié d'une subvention en 2022 et dont les ateliers sont terminés, une évaluation finale sera à fournir.

Les ateliers portant sur la thématique Nutrition seront étudiés prioritairement.

VIII. Démarrage des actions :

L'action pourra démarrer dès réception de la convention.
Elle devra obligatoirement être mise en place avant le **30 septembre 2024** et une évaluation transmise avant le **30 novembre 2024** (un minimum de **6 participants**, ayant une adresse mail pour le format en distanciel, par atelier est requis.
Si le nombre de participants minimum n'est pas atteint, l'atelier ne pourra pas démarrer.

Logistique :

L'opérateur cible la commune, a en charge la recherche de la salle, et la concertation avec les acteurs locaux.
L'opérateur assure la communication relative à la mise en œuvre de l'atelier auprès du public senior et des relais locaux. Il valorise l'association LABEL VIE et la Conférence des Financeurs, dans les supports de communication et lors des animations (insertion du logo LABEL VIE et de celui de la Conférence des Financeurs).

L'Association LABEL VIE est systématiquement informée :

- un mois à l'avance, par le biais de la fiche de liaison, des dates et des lieux de l'action.
Cette programmation est indispensable, elle permet une valorisation des ateliers sur le portail du bien vieillir.
La sectorisation et la programmation indiquées devront être respectées et tout changement devra être validé par LABEL VIE.

Les résultats de l'évaluation initiale (nombre de bénéficiaires) sont à transmettre dès la fin de la première séance :
– par mail : contact@labelviecal.fr
Le logo de l'association LABEL VIE, du CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MOSELLE et de la CONFERENCE DES FINANCEURS DE MOSELLE figurent sur tous documents de communication de l'action. Un exemplaire de support de communication doit être transmis à l'association LABEL VIE par atelier.
Les ateliers doivent être gratuits pour les participants.

IX. Financement

Après avis favorable sur tout ou partie de la candidature, une convention est adressée au porteur de projet précisant les modalités financières, de suivi et de partenariat.
Le financement est attribué après signature de la convention entre le porteur du projet et l'association LABEL VIE.
Cette subvention finance le projet sur la base du budget prévisionnel à condition que tous les ateliers soient mis en place.
Dans le cas contraire seuls les ateliers réalisés seront financés.
Le versement de la subvention se fera dès la fin de réalisation des ateliers, sous réserve de réception de tous les documents de suivi.

Les décisions prises par l'association LABEL VIE ne peuvent faire l'objet d'aucun recours ou de procédure d'appel.

X. Echéancier - Evaluation

L'évaluation qualitative et quantitative, intégrant le nombre de ressortissants de chaque régime, est réalisée dans un cadre contractuel. Les formulaires types d'évaluation et d'analyse de l'action menée, transmis par l'association LABEL VIE après la notification d'accord de la subvention, devront être utilisés.
Ainsi :

- Dès que l'action est programmée, et au moins un mois avant le début, envoyer la fiche de liaison complétée.

- A l'issue de la 1ère séance, LABEL VIE est OBLIGATOIREMENT informée du nombre de participants par l'envoi de la fiche de présence à l'atelier, elle comporte :

- Un numéro que le participant conservera durant toute la durée de l'atelier et qui figurera sur les questionnaires T0/T1
- nom/prénom
- adresse du participant
- son âge
- son régime d'appartenance à une caisse de retraite.

Tous ces renseignements doivent figurer sur la liste de présence, ils permettront à la coordinatrice de saisir dans le nouvel outil les T0/T1.
Sans ces éléments la saisie des questionnaires sera effectuée par l'opérateur

- A l'issue de l'atelier : l'évaluation initiale T0 de l'atelier complétée à la première séance (état des lieux, nombre de bénéficiaires…) et l'évaluation finale T1 complétée à la dernière séance de l'atelier (des questionnaires en version dématérialisée avec cases à cocher T0 et T1 vous seront transmis), accompagnées de la liste de présence finale sont à transmettre à LABEL VIE sous 15 jours.

- A l'issue de l'action : l'évaluation finale T1 de l'action financée ainsi que le budget effectivement-réalisé ? doivent parvenir à LABEL VIE avant le **30 septembre 2024.**

Toutes ces informations sont à transmettre par mail dans les délais indiqués à hausser.celine@labelviecal.fr ou contact@labelviecal.fr

Tous les documents envoyés sont conservés, conformément à la réglementation en vigueur, sous format papier par l'opérateur pour être présentés sur demande de LABEL VIE le cas échéant

L'évaluation finale de l'action financée (avec budget réel) doit parvenir à l'association LABEL VIE avant le **30 novembre 2024**.

XI. Composition du dossier

Le dossier de candidature est envoyé par messagerie électronique sur simple demande adressée à l'association LABEL VIE, accompagné des pièces justificatives suivantes :

- Fiche de candidature complétée, datée et signée,
- Statuts signés de la structure qui fait la demande, précisant la composition et les fonctions du bureau ou du conseil d'administration
- Récépissé de déclaration au Greffe du Tribunal ou le cas échéant à la Préfecture
- Procès-verbal de la dernière Assemblée Générale (rapport moral et financier)
- Documents comptables de l'organisme (bilan, compte de résultat et annexes) du dernier exercice clos conforme au plan comptable des associations certifiées conformes par le Président.
- Attestation du numéro de SIRET (obligatoire),
- Attestation originale de l'URSSAF précisant que le demandeur est à jour de ses cotisations sociales (si composé uniquement de bénévoles, le préciser) téléchargeable sur le site de l'URSSAF, ou attestation d'affiliation MSA,
- Relevé d'identité bancaire au format IBAN,

- Rapport d'activité 2022,

Tout changement (Présidence, RIB, statuts…) doit être impérativement signalé

Si l'organisme est privé à but lucratif :

- Photocopie du K-bis,
- Derniers comptes annuels approuvés
- Copie du rapport du Commissaire aux comptes, datée et signée par le Commissaire aux comptes
- Relevé d'identité bancaire ou postal (original)

Si l'organisme est public :
Relevé d'identité bancaire ou postal (original)

XII. Dépôt des dossiers de candidature

Les dossiers de candidature doivent être envoyés par courriel au plus tard le **07 octobre 2023** à :
contact@labelviecal.fr

Tout dépôt de demande (par mail ou par courrier) fait l'objet d'un accusé de réception par LABEL VIE. En cas d'absence de cet accusé de réception dans un délai de 15 jours, il appartient au demandeur de reprendre contact avec LABEL VIE.

En cas de difficulté de transmission, vous pouvez envoyer votre dossier complet à l'adresse suivante :

Association LABEL VIE (MSA Lorraine)
15 avenue Paul Doumer
54500 Vandoeuvre-lès-Nancy